



**PROJET D'ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 15 JANVIER 2018**

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Réflexion
- 1.2 Dérogations mineures – Parole au public
  - 696, chemin du Mont-Loup-Garou
  - 893, boulevard de Sainte-Adèle
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2018

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 18 décembre 2017
- 2.2 Remboursement de garantie d'exécution – Numérisation 2017
- 2.3 Subvention à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle pour l'année 2018
- 2.4 Participation des membres du conseil à des activités diverses
- 2.5 Nomination de membres au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut

**3. FINANCES ET TRÉSORERIE**

- 3.1 Subvention – Amélioration du réseau routier municipal – Réfection de la rue Parklane
- 3.2 Autorisation de signature – Contrat avec Cogeco – Étangs aérés

**4. RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1 Embauche – Chef de division des approvisionnements et de la gestion des inventaires

**5. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point

**6. SERVICES TECHNIQUES**

- 6.1 Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux
- 6.2 Modification au protocole d'entente – Rue des Arlequins

**7. URBANISME**

- 7.1 Demandes de dérogation mineure
  - 696, chemin du Mont-Loup-Garou
  - 893, boulevard de Sainte-Adèle
- 7.2 Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 1151, boulevard de Sainte-Adèle
  - 1332, boulevard de Sainte-Adèle
- 7.3 Adoption de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 4100, boulevard de Sainte-Adèle
- 7.4 Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 2959, rue Tally-Ho
- 7.5 Premier projet de résolution — Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – Lots 3 877 518 et 3 877 520 (rue du Skieur)

**8. LOISIRS**

- 8.1 Subvention à Plein Air Sainte-Adèle pour l'année 2018

## 9. AVIS DE MOTION

Aucun point

## 10. PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

## 11. RÈGLEMENTS

- 11.1 Règlement 1249 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 – ADOPTION
- 11.2 Règlement d'emprunt 1250 de type parapluie – ADOPTION
- 11.3 Règlement 1251 relatif à la rémunération des membres du conseil – ADOPTION
- 11.4 Règlement d'emprunt 1252 – Travaux des postes de suppression Alpine et Sainte-Marguerite – ADOPTION
- 11.5 Règlement d'emprunt 1253 – Travaux de réfection de la rue Rolland – ADOPTION
- 11.6 Règlement d'emprunt 1254 – Travaux d'infrastructures et chemin d'accès et Mont-Gabriel/Entremonts – ADOPTION
- 11.7 Règlement 1200-2012-Z-22 amendant le *Règlement de zonage* 1200-2012-Z afin de modifier certains usages dans la zone TM-003 et édicter des conditions – ADOPTION

## 12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :
  - Incompressibles – Fonds d'administration – 822 327,66\$ pour la période du 9 au 15 décembre 2017.
  - Incompressibles – Fonds d'administration – 609 720,81\$ pour la période du 16 au 22 décembre 2017.
  - Incompressibles – Fonds d'administration – 153 115,46\$ pour la période du 23 au 29 décembre 2017.
  - Incompressibles – Fonds d'administration – 87 925,83\$ pour la période du 30 décembre 2017 au 5 janvier 2018.
  - Liste des comptes à payer au montant de 791 019,01\$ pour le mois de novembre 2017.
  - Engagements au montant de 237 746,02\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017.
- 12.2 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2017-370, on aurait dû lire dans le premier résolu le lot projeté « **6 189 158** » au lieu de « **5 100 158.**»

## 13. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

## 14. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

## 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

*Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :*

- a) s'identifier au préalable, en mentionnant son prénom, son nom et l'adresse de sa résidence;*
- b) s'adresser au président de la séance;*
- c) ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration de la période de questions.*
- d) s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et libelleux.*

## 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Le greffier, Directeur des Services juridiques

(s) Simon Filiatreault  
Simon Filiatreault